

## Hommes battus

« Je ne suis pas si convaincu de notre ignorance par les choses qui sont, et dont la raison nous est inconnue, que par celles qui ne sont point, et dont nous trouvons la raison. Cela veut dire que, non seulement nous n'avons pas les principes qui mènent au vrai, mais que nous en avons d'autres qui s'accrochent très bien avec le faux. »

Fontenelle (*Histoire des oracles*, IV, p.15, 1687)

Il se passe de drôles de choses sur les réseaux sociaux à propos des violences conjugales : le Témoin gaulois lisait récemment sur *Facebook*, le dialogue suivant entre un de ses amis qui avait affiché un placard qu'il cite de mémoire et quelque intrus :

– *Au moment où tu lèves la main sur une femme, tu cesses d'être un homme*

– *Tu es marié ?*

Il semble que l'altercation, amusante à première vue, révélatrice et sinistre à la réflexion, se soit arrêtée là. Mais l'anecdote suivantementre combien le sujet est sensible.

Au départ, il y eut, toujours sur *Facebook*, le partage par le groupe *SOS Hommes battus France* d'un article de *Ouest France* relatant un jugement qui condamnait à huit mois de prison avec sursis une femme, coutumière d'actes de violence conjugale, qui avait blessé son mari d'un coup de couteau au cours d'une dispute, tous deux en état d'ivresse : il s'agissait évidemment de dénoncer l'indulgence du tribunal. Le Témoin gaulois qui, en vieil enseignant incorrigible, croit encore au dialogue et est porté à donner des leçons (c'est là son moindre défaut), mais qui n'a jamais encore réfléchi au problème des hommes battus, s'est

## *Le Témoin Gaulois* – Au Fil des jours IX

contenté de rappeler que la prison est une bien mauvaise solution : « *Les petites peines de prison ne sont plus appliquées, nos prisons sont surpeuplées et les pires d'Europe, ce qui vaut à la Patrie des droits de l'homme des condamnations périodiques. Les prisons étant des pourrissoirs d'où on sort généralement pire qu'en y entrant, les pays civilisés ont trouvé d'autres solutions à la délinquance. Mais sommes-nous encore civilisés ?* » Cette intervention, qui portait sur l'efficacité de la prison et la raison du sursis alors qu'on jugeait la peine insuffisante et injuste, les hommes violents étant supposés plus sévèrement châtiés, était évidemment hors sujet, et ne reçut qu'un seul commentaire : « *la je ne comprends pas ?!* », courtois comme on voit ; les suivants ne firent que redire l'indignation des intervenants : « *Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre* », dit le proverbe. Ce faux dialogue fut interrompu par ce message bienvenu du régulateur du site en question : « *Nous avons supprimé tout un fil de discussions. Ce groupe Facebook n'est ni un lieu d'insultes, ni un lieu de provocation passive/agressive. Si les uns ne sont pas capables de faire preuve de respect envers la réalité des hommes et inversement faire preuve de respecte envers la réalité des femmes, il est probable que les protagonistes se soient égarés en venant sur notre groupe. Nous rappelons que les règles de ce groupe sont indiquées en "annonce". A vous de les lire car nous les appliquons.* » Ce qui conduit le Témoin gaulois à quelques réflexions.

On a souvent dénoncé « l'entre soi » qui serait organisé par les réseaux sociaux, et que cet incident illustre bien. Mais est-ce vraiment la faute d'un algorithme vicieux ? *Facebook* et ses pairs reproduisent en fait, qu'on le veuille ou non, les conduite sociales habituelles :

## *Le Témoin Gaulois* – Au Fil des jours IX

- tout échange n'est ordinairement possible qu'entre personnes d'opinions assez voisines pour ne pas se heurter et nul, y compris le Témoin gaulois, ne veut offrir à ses adversaires une occasion de plus de répandre fakes ou idées qu'il juge fausses, donc nuisibles ;
- peu de gens sont capables d'écouter, surtout s'ils sont sous l'emprise d'une forte émotion (ici, l'indignation) et a fortiori, si on les y invite, d'élever le débat ou même de seulement prendre du champ (on dit aujourd'hui « faire un pas de côté ») par rapport à leur propre opinion ou sentiment ;
- tout débat que personne ne préside tourne vite à la cacophonie, et engendre la violence (seulement verbale, tant qu'on reste dans un univers virtuel), d'où la nécessité de l'organiser (mais comment le pourrait-on sur un réseau ?) ou de faire appel à la police ou à un régulateur.

Reste à aborder le fond du débat dont on a parlé : qu'en est-il de la violence conjugale exercée par les femmes ? les tribunaux se montrent-ils plus indulgents à l'égard de la violence féminine qu'à l'égard de celle que tant d'hommes exercent sur leur compagne ?

Lectrice ou lecteur, tu peux te demander si, comme le Témoin gaulois, tu ne sais presque rien du sujet, quelle est l'importance de la violence féminine dans le huit-clos du couple. En 2009, **Daniel Welzer-Lang**, dans l'article [\*Les hommes battus\*](#), constatait qu'on ne dispose d'aucun chiffre fiable à ce sujet, ce qui ne l'empêchait pas d'expliquer la montée de la violence féminine par les progrès de l'égalité des sexes et le fait que, contrairement aux hommes, les femmes n'avaient pas appris dès l'enfance, comme les garçons, à se battre sans tuer, et de conclure : « *L'égalité hommes-femmes, c'est quand les femmes s'approprient les mêmes outils que les hommes. S'affranchissent des mêmes tabous, s'accordent les*

## *Le Témoin Gaulois* – Au Fil des jours IX

*mêmes droits et font... les mêmes bêtises.* »<sup>1</sup> ! On ne répétera jamais assez la règle de toute démarche scientifique énoncée par Fontenelle : « *Assurons-nous bien du fait, avant de nous inquiéter de la cause.* » ([Histoire des oracles](#), IV, p.15, 1687, *La Dent d'or*). Un article de Lucile Quillet paru le 08/04/2015 dans le magazine [madame figaro](#) apporte la réponse suivante : « *7136. C'est le nombre d'hommes en souffrance victimes des violences volontaires de leur conjointe en 2013, selon l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP). Ce qui représente 11 % des cas de violences conjugales. D'ordinaire plus suspects que victimes, ils sont en moyenne 26 à mourir chaque année sous les coups de leur femme, soit environ un tous les treize jours. Souvent, les hommes battus restent murés dans le silence, trop honteux d'être dominés par des femmes.* ». Depuis, si le Témoin gaulois a bien compris l'article consacré à la question par [Wikipédia](#), si le second chiffre est bien confirmé (28 hommes tués par leur compagne en 2018 contre 121 féminicides, 25 contre 113 en 2021), on tend à penser, à la lumière des récentes études, et compte tenu de la plus grande répugnance des hommes à dire qu'ils subissent des violences conjugales, que celles-ci touchent un nombre comparable de personnes des deux sexes, les sévices sexuels étant beaucoup plus souvent infligés par les hommes que par les femmes. Reste à examiner si, comme dit à peu près La Fontaine :

*« Selon que vous serez un homme ou une femme,  
Les jugements de cour vous feront blanc ou noir. »*

Sur ce point, dans l'article de [madame figaro](#) déjà cité, M<sup>e</sup> Samira Mezlanî, avocate spécialisée dans ces affaires, est formelle : « *La justice est-elle plus souple avec les femmes auteures de violences*

---

1 Daniel Welzer-Lang (*Les hommes battus*, [Empan](#), n° 73, 2009)

## *Le Témoin Gaulois* – Au Fil des jours IX

*conjugales ? – Oui. La justice est complètement différente avec les hommes battus. Les tribunaux sont bien plus cléments avec les femmes auteurs d'agressions, surtout si elles ont des enfants. On ne veut pas mettre une maman en difficulté, ni la mettre en prison. Durant les audiences, le moindre doute va profiter à la femme. Il est très difficile de plaider et d'obtenir des dommages et intérêts quand on défend un homme victime de la violence de sa compagne, à moins que le nombre de jours d'interruption de travail ne soit élevé. Et encore. L'un de mes clients s'est fait massacrer». Ces paroles se fondent sur l'expérience et justifient les plaintes des associations d'hommes victimes de violences. Celui qui accepte d'être dominé par sa compagne au point de se laisser battre est jugé masochiste, donc déviant, ou mou et pitoyable ou ridicule si l'on se réfère aux critères traditionnels de la virilité et à la répartition des rôles dans la société patriarcale, même si les lignes bougent. D'autre part, si l'on prend le cas des violences ayant entraîné la mort de la victime, le [rapport sur les homicides conjugaux](#) du ministère de la Justice du 17/11/2019 montre que l'on constate que dans la moitié des cas les femmes qui sont allées jusqu'au meurtre ont souffert plus ou moins longtemps des violences exercées sur elles par leur victime, ce qui ne justifie évidemment pas leur geste mais en modifie la signification :*

*Des violences conjugales antérieures subies par les victimes évoquées dans près de deux tiers des affaires*

Situations	Nombre	Pourcentage sur 76 dossiers
Des violences antérieures jamais dénoncées	17	22,00%
Des violences antérieures dénoncées aux forces de l'ordre	31	41,00%
Aucune violence antérieure	28	37,00%

## *Le Témoin Gaulois* – Au Fil des jours IX

Enfin, on notera la proportion importante des hommes coupables de violences conjugales, parmi lesquelles de graves menaces, à qui les tribunaux accordent un sursis ou qu'ils relâchent au terme d'une peine légère, et qui reprennent leurs persécutions, trop souvent jusqu'à la mort de leur victime, ce que les associations féminines dénoncent à l'unisson.

Quelles conclusions tirer de ce parcours ? D'abord, qu'on ne doit pas dénoncer les jugements des tribunaux, comme on le fait si souvent sur les réseaux, surtout à propos d'affaires souvent très complexes, sans connaître à fond les dossiers sur lesquels ils se fondent. Ensuite, que la violence conjugale, qui paraît assez également pratiquée par les deux sexes n'est, quelle que soit sa gravité, qu'un aspect de la violence déployée par notre espèce. L'éducation et des conditions de vie qui ne plongent pas hommes et femmes dans un stress permanent pourraient la modérer, non l'effacer. Ce n'est pas le cas des châtiments toujours plus cruels : notre histoire, si longue à l'échelle de l'individu, le montre. Les outils barbares chers aux régimes totalitaires sont impuissants contre de telles pulsions. Seule la science, si elle prenait le contrôle complet des humains, pourrait un jour les contenir, transformant notre espèce en une vaste colonie d'insectes d'un genre nouveau.

Jeudi 4 août 2022